

M A N I F E S T E
POUR LA RECONQUÊTE D'UNE ÉCOLE
QUI INSTRUISE



BULLETIN DE DISCUSSION N° 6

SEPTEMBRE 2017

**Deuxième Rencontre nationale
du Manifeste
pour la reconquête
d'une école qui instruit**

**Théâtre Toursky,
salle Léo Ferré
16, promenade Léo Ferré
13003 Marseille**

**14 octobre 2017
14h à 17h**

M A N I F E S T E
POUR LA RECONQUÊTE D'UNE ÉCOLE
QUI INSTRUISE

Deuxième Rencontre nationale : samedi 14 octobre 2017 à Marseille

Théâtre Toursky, salle Léo Ferré - 16, promenade Léo Ferré (14h-17h)

Le 11 septembre 2017,

Depuis notre première Rencontre nationale en novembre 2016 à Paris, nous avons poursuivi l'implantation du *Manifeste* dans les départements.

Les mesures du gouvernement Macron et de son ministre de l'Éducation Nationale, Jean-Michel Blanquer, poursuivent en les aggravant les mesures de leurs prédécesseurs, et jamais l'École publique n'a été autant menacée, autant soumise aux exigences extérieures.

Ils entendent par exemple :

- renforcer la régionalisation de l'Éducation nationale,
- donner une plus grande autonomie aux établissements dans tous les domaines, y compris le recrutement des enseignants par le chef d'établissement,
- laisser les collectivités territoriales décider de l'organisation du temps scolaire à l'école primaire, avec possibilité de revenir sur la réforme des rythmes scolaires, et avancer vers une école plus ouverte aux parents, aux bénévoles et aux associations
- poursuivre l'école inclusive, c'est-à-dire l'intégration des élèves en situation de handicap dans les classes ordinaires, sans tenir compte de leurs besoins spécifiques. A ce sujet, des signataires ont pris l'initiative d'un appel contre « l'inclusion sauvage », joint à ce message et dont nous discuterons lors de la rencontre.
- détruire les diplômes nationaux, en commençant par le bac et instaurer la sélection à l'entrée en université après celle en entrée en master de 2016.

Début août, la ministre du travail, Muriel Pénicaud, a annoncé **la suppression de 160 000 « contrats aidés »**, « *extrêmement coûteux pour la nation* » ! Salariés précaires embauchés pour ne pas créer d'emplois statutaires, payés une misère, ils sont aujourd'hui jetés à la rue. Leur suppression remet en cause le fonctionnement des établissements et la sécurité des élèves : Sans eux, qui assurera l'aide à la direction, la fonction d'ATSEM, la cantine ou les TAP dans les écoles, la surveillance dans les collèges et lycées... ? D'une commune à l'autre, d'une école à l'autre les inégalités de situation vont immanquablement se renforcer.

Ça suffit !

Organisons-nous contre la casse de l'école !

L'alternative posée dans le manifeste : « *ou bien une école qui transmet les connaissances ou bien une école des compétences et de la déqualification* » est plus que jamais d'actualité.

Le combat pour une école nationale et laïque, une école de la transmission des savoirs dont découlent les compétences, une école qui délivre des diplômes nationaux et qui a les moyens de fonctionner est plus que jamais d'actualité.

Regrouper tous ceux qui veulent, quel que soit leur engagement par ailleurs, s'organiser pour en finir avec la destruction/territorialisation/privatisation de l'école publique et laïque est plus que jamais d'actualité.

**Nous vous invitons à prendre connaissance
du « Manifeste pour la reconquête d'une école
qui instruit » et à participer à la seconde
Rencontre nationale à Marseille le 14 octobre.**

Première liste d'invités :

Richard Martin (directeur du Toursky), Yvan Romeuf (acteur, metteur en scène, syndicaliste)

Béatrice Hermesdorf (parente d'élève, LEPI, AFPEAH...), **Laure Beyret** (enseignante spécialisée, syndicaliste),

Lorenzo Varaldo, enseignant syndicaliste italien, auteur de "*La Scuola rovesciata*",

En attente de réponse de **Nathalie Bulle** et **Geneviève Zehringer** intervenantes à la première rencontre.

La parole sera donnée à la salle également.

**Adresse du site du Manifeste : manifestecole.fr
(Possibilité de signer en ligne et de lire tous les bulletins)**

MANIFESTE POUR LA RECONQUÊTE D'UNE ÉCOLE QUI INSTRUISE

Démantèlement du baccalauréat,
recrutement des enseignants par les chefs d'établissement...

**La destruction du droit à l'instruction se poursuit et s'amplifie.
Se regrouper pour la « reconquête d'une école qui instruit »,
plus que jamais une nécessité !**

**Deuxième rencontre nationale,
le samedi 14 octobre à Marseille.**

Force est de constater que le nouveau ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, dans ses premières annonces, reprend les vieilles lunes qui sont depuis des années celles des gouvernements successifs, faisant peser sur l'éducation nationale les plus grands dangers, empêchant, toujours plus, les enseignants qui s'efforcent de transmettre des connaissances d'accomplir leur mission.

Qu'on en juge...

Mise en cause des diplômes nationaux à commencer par le baccalauréat.

« D'abord, la réforme du baccalauréat. Avec un baccalauréat plus musclé, il y aura moins de lourdeurs dans l'organisation et la préparation des épreuves qui, elles, seront moins nombreuses. La numérisation permettra aussi de gagner en efficacité. » (Interview dans Acteurs publics du 31 août).

Il confirme un examen recentré sur quatre épreuves finales et davantage de contrôle continu. Les épreuves terminales, nationales et anonymes seraient ainsi remplacées par le contrôle continu et le baccalauréat deviendrait un « diplôme maison », un diplôme décerné établissement par établissement et perdrait de fait son caractère de premier grade universitaire donnant l'accès de droit à l'université. Une sélection des étudiants par concours serait mise en place à l'entrée à l'université, alors que la sélection est d'ores et déjà instituée à l'entrée en master par la loi de décembre 2016, le tirage au sort étant même autorisé par la circulaire signée le 27 avril 2017 par Najat Vallaud Belkacem. Le nouveau régime des Thèses (arrêté du 25 mai 2016) aggrave considérablement les conditions de leur préparation, imposant des limites strictes de 3/5 ans indifféremment de la discipline et de la condition sociale du doctorant et crée des barrières aux réinscriptions. C'est à tous les niveaux qu'on exclut les étudiants des universités.

Le recrutement des enseignants par les chefs d'établissements.

« Mon objectif est simple : des établissements avec des équipes unies, partageant un projet éducatif fort. Dans ce cadre oui, il est logique que le chef d'établissement ait un rôle à jouer en matière de recrutement ; cela se pratique d'ailleurs dans les lycées français à l'étranger et participe à leur rayonnement. Les professeurs auront tout à gagner à ces évolutions. On va en discuter sereinement dans les mois à venir. » (Interview au *Nouvel Observateur* du 24 août 2017)

Ce serait un pas de plus vers la dislocation de l'éducation nationale en 5000 collèges et 1500 lycées autonomes, ayant chacun leur « projet éducatif », accroissant encore les inégalités entre les établissements. Les enseignants seraient assujettis au projet d'établissement et l'éducation nationale ne serait plus structurée par des enseignements cadrés par des programmes nationaux dispensés sur tout le territoire et préparant des diplômes nationaux.

Cette mesure est liée à d'autres...

La régionalisation de l'éducation nationale.

« Il est normal que nous regardions dans quelle mesure on peut aboutir à de véritables régions académiques dans les temps à venir. Nous allons donc le faire en engageant les travaux et la réflexion dans quelques régions expérimentales. » (Interview *Acteurs publics*). Ainsi pour la nouvelle région Normandie il n'y a plus qu'un seul recteur pour les deux académies de Caen et de Rouen.

La régionalisation du recrutement.

« La régionalisation du recrutement existe déjà et fonctionne pour les enseignants du premier degré. Elle peut donc consti-

tuer une source de réflexion pour certains des aspects de la gestion du recrutement des enseignants dans le second degré. » (Interview Acteurs publics).

La politique de territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (Comue, communautés d'universités et établissements) se combine avec les « Projets d'avenir », dits d'« excellence ». Pour bénéficier d'argent public les établissements publics sont mis en concurrence, contraints de fusionner. Cette politique contribue ainsi au démantèlement des organismes nationaux de recherche (le CNRS en premier lieu), et accroît l'ingérence des collectivités territoriales ou d'intérêts privés dans les missions universitaires d'enseignement et de recherche.

La politique de « territorialisation » de la loi Fioraso, vise à remettre en cause toute garantie collective, tout statut national, tout caractère national des programmes et des diplômes : tout serait défini au niveau local.

A l'origine, l'exigence de réduction des déficits publics.

En cette rentrée : 75 millions de réduction pour le budget de l'éducation nationale et 300 millions pour celui de l'enseignement supérieur afin de « tenir nos engagements budgétaires », c'est-à-dire un budget soumis à la règle des 3 % de déficit, édictée par l'Union Européenne.

Ainsi, début août, la ministre du travail, Muriel Péricaud, annonce **la suppression de 160 000 « contrats aidés »**, « extrêmement coûteux pour la nation » ! Salariés précaires, payés une misère et embauchés pour ne pas recruter des emplois statutaires dans le secteur public et pour transférer aux associations des missions auparavant dévolues à l'état ou aux collectivités, ils sont aujourd'hui jetés à la rue. Or ces salariés sont devenus indispensables au fonctionnement des établissements scolaires. Sans eux, qui assurera l'aide à la direction, la fonction d'ATSEM, la cantine ou les TAP dans les écoles, la surveillance dans les collèges et lycées, tout comme le fonctionnement des centres de loisirs ? Dans de nombreuses communes, dans de nombreux établissements, la rentrée est ainsi rendue impossible !

Et comme toujours pour mettre en œuvre ces contre réformes, **la volonté de construire un consensus établi dans le « dialogue social »**.

« Je pense que les esprits sont mûrs sur un grand nombre de questions. Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, nous

sommes dans une nouvelle donne, qui se traduit par une capacité nouvelle de dépassement des clivages stériles. » (Interview Acteurs publics)

La méthode du ministre Blanquer sera donc celle de « larges concertations » (interview au *Nouvel Observateur*). On a vu ce qu'a donné la « large concertation » décidée par Macron sur les ordonnances concernant le Code du travail. Le ministre se fixe comme objectif d'approfondir le consensus autour de l'appel de Bobigny et des directives de l'Union européenne.

Mais parviendra-t-il à ses fins ?

Les objectifs de notre Manifeste pour la reconquête d'une école qui instruit sont donc plus que jamais d'actualité :

« Nous sommes devant une étape majeure :

Ou bien une école qui transmet des savoirs certifiés par des diplômes nationaux et des qualifications reconnues dans les conventions collectives et le Code du travail, qui transmet des savoirs créés par des chercheurs et enseignants chercheurs indépendants, grâce à leurs statuts publics, des injonctions des intérêts privées.

Ou bien une école des compétences, de la déqualification au service de la déréglementation, éclatée en projets éducatifs de territoire, pour une société sans droits et sans règles, sauf celle du profit.....

Nous disons : il faudra bien que soient prises les mesures d'urgence de sauvegarde des intérêts de la classe ouvrière, de création et la transmission des savoirs inséparables de l'émancipation individuelle et collective,

et des progrès de la société et, en particulier les premières mesures immédiates pour reconquérir l'école publique et laïque et abroger dans un même mouvement :

La loi de refondation de l'école, les réformes des rythmes scolaires, du collège et la réforme Chatel du Lycée, la loi Montchamp de 2005, les lois anti laïques, la loi LRU (Pécresse) et la loi Fioraso ».

Nous proposons de continuer à faire circuler et signer le Manifeste, d'organiser des réunions dans les départements, et de participer nombreux à la réunion de Marseille le 14 octobre 2017.



Il faut stopper l'inclusion scolaire « sauvage » pour rendre leurs droits aux enfants handicapés

Nous sommes parents d'enfants handicapés, enseignants spécialisés dans le suivi du handicap, directeurs d'établissement spécialisé, personnels de santé, personnels de l'action sociale...

Nous sommes signataires du « Manifeste pour la reconquête d'une école qui instruit ».

Parents, nous sommes attachés à ce que nos enfants puissent s'instruire et trouver leur place dans la société, qu'ils bénéficient donc de toute l'aide nécessaire adaptée à leurs besoins.

Enseignants, éducateurs, médecins..., nous avons voué notre activité professionnelle à l'accompagnement des enfants handicapés, pour certains d'entre nous depuis 20 ans et plus. Nous combattons au quotidien pour que leurs droits soient respectés, pour qu'ils reçoivent une aide spécialisée, hautement qualifiée, qu'elle soit péda-

gogique, éducative ou médicale, condition d'une intégration réelle.

Les uns et les autres, les uns avec les autres nous avons l'ambition de permettre à chaque enfant, à chaque adulte handicapé d'accéder à la plus grande autonomie possible.

Depuis la loi Montchamp de 2005 et son principe d'intégration des élèves handicapés dans les classes ordinaires, nous faisons le constat que la situation de ces enfants, de nos enfants s'est nettement dégradée. Cette situation s'est encore aggravée avec la mise en œuvre de la Refondation de l'école de 2013, loi promulguée après son adoption par les parlementaires PS, PC, Front de Gauche et Europe Ecologie les Verts, loi qui a imposé le principe de « l'école inclusive ».

La loi de 2005, la Refondation de l'École et les directives de l'Union européenne, sources de la destruction de l'enseignement spécialisé.

Ces lois et en particulier la loi de Refondation de l'école imposant l'intégration puis l'inclusion scolaire sont issues des traités d'Amsterdam (1997) et de Nice (2000) de l'Union Européenne ainsi que de la Convention internationale des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (adoptée par l'ONU en décembre 2006 et signée en mars 2007), et notamment son article 24 : « *Les États Parties reconnaissent le droit des personnes handicapées à l'éducation. En vue d'assurer l'exercice de ce droit sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances, les États Parties font en sorte que le système éducatif pourvoie à l'insertion scolaire à tous les niveaux et offre, tout au long de la vie, des possibilités d'éducation...* ».

La déclaration de Salamanque, adoptée par simple acclamation le 10 juin 1994, incite à passer de l'éducation traditionnelle dite « spéciale » pour des élèves handicapés

à une éducation inclusive pour des enfants considérés comme ayant des « besoins éducatifs particuliers » mais sans que soient mis en place les adaptations nécessaires : l'État n'est donc pas pourvoyeur de l'insertion scolaire mais bien démissionnaire.

Depuis 2005 et avec le principe de l'inclusion scolaire, c'est un fait : les RASED (réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés) sont remis en cause, les structures spécialisées ferment les unes après les autres, les établissements spécialisés sont menacés de disparition. Le nombre d'enseignants spécialisés est en chute libre, la formation spécialisée des enseignants elle-même est en voie de disparition avec le nouveau CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) qui supprime les différentes options correspondantes aux différents types de handicaps des élèves.

En fusionnant ces différentes spécialisations, l'État ne forme plus d'enseignants spécialisés.

Ainsi, trop d'élèves sont orientés de manière totalement inadaptée, en particulier vers des ULIS (Unité Localisées pour l'Inclusion Scolaire) alors qu'ils relèvent d'un IME (Institut Médico-Educatif), voire de structures plus spécialisées. Et quand ils sont orientés vers les ULIS,

c'est souvent sans tenir compte de la spécificité de leur handicap.

Ainsi, des milliers de familles sont contraintes d'inscrire leur enfant, leur jeune adulte handicapé dans des établissements à l'étranger, souvent en Belgique (au moins 20 000 en 2014 selon le Figaro du 07 11 2014).

Inclusion n'est pas intégration

Derrière les annonces hypocrites « d'égalité des droits et des chances », se cache un véritable retour en arrière. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, se sont développées progressivement, en relation avec la création de la Sécurité sociale, des structures spécialisées publiques ouvrant le droit à tous ces enfants d'être accompagnés, en fonction de la nature et du degré de leur handicap et de s'intégrer au mieux dans la société. Le principe de l'inclusion systématique dans des classes ordinaires est une négation des besoins particuliers de ces enfants qui sont littéralement « abandonnés » dans des classes ordinaires face à des maîtres non formés et désemparés, malgré leur bonne volonté.

L'instruction véritable et émancipatrice est celle qui permet à tout élève de s'accomplir selon ses possibilités, et cela quelles que soient les conditions (sociales, intellectuelles, physiques) des élèves. L'école de l'inclusion, conforme à la politique budgétaire de régression sociale et d'austérité, bafoue ce principe.

A l'inverse ce dont ont besoin les enfants handicapés c'est d'une école de l'intégration : en partenariat avec des écoles ou des services spécialisés pour les enfants (ou adultes) handicapés, que soit créée au sein de chaque

école de quartier une classe à petits effectifs que les élèves qui en dépendent pourraient quitter quelques heures par semaine pour intégrer une classe « ordinaire » ou, pour les élèves qui en ont les capacités et avec le suivi de professionnels ayant les qualifications requises, aller en intégration totale en fonction de la situation jugée la plus bénéfique par les enseignants, les encadrants, les personnels de santé. Une telle école serait intègre à l'égard des élèves : pas une inclusion abusive et forcée, administrative, mais une intégration adaptée, pensée, travaillée, responsable... Pas une école culpabilisante qui cristallise le regard sur le handicap, mais une école qui propose à chaque enfant une scolarité adaptée respectueuse des difficultés et du degré du handicap avec des places suffisantes en établissements spécialisés, des classes spécialisées à effectif réduit au sein des écoles et des maîtres spécialisés, formés. Une école libérée de la contrainte budgétaire, libérée du carcan de l'austérité et des directives européennes.

Nous ne nous y trompons pas : l'inclusion sauvage c'est l'exclusion qui conduit à ostraciser l'enfant handicapé et à culpabiliser l'enseignant qui n'a pas les moyens de répondre aux demandes de celui-ci.

Les adultes handicapés soumis à l'exploitation capitaliste

Aujourd'hui en vertu de ce principe destructeur la nouvelle secrétaire d'État Sophie Cluzel (La République en Marche) prétend imposer le principe d'inclusion aux adultes handicapés. Ce qui aurait pour conséquence de leur imposer de travailler en entreprise sans protection particulière face à la voracité patronale contrairement à

la situation actuelle dans les ESAT (établissement et service d'aide par le travail) et les CAT (centre d'aide par le travail).

Les adultes handicapés devraient être soumis à l'exploitation capitaliste, eux que la loi avait extraits de cette exploitation, pour mieux les protéger. Ainsi l'article 167 du

Code de la famille et de l'aide sociale précise : « Les centres d'aide par le travail, comportant ou non un foyer d'hébergement, offrent aux adolescents et adultes handicapés, qui ne peuvent, momentanément ou durablement, travailler ni dans les entreprises ordinaires ni dans un atelier protégé ou pour le compte d'un centre de distribution de travail à

domicile ni exercer une activité professionnelle indépendante, des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, un soutien médico-social et éducatif et un milieu de vie favorisant leur épanouissement personnel et leur intégration sociale. »

Les politiques d'austérité contre les droits des enfants handicapés

Chacun comprend que la logique de l'inclusion c'est la logique des politiques d'austérité destructrices de tous les droits de la classe ouvrière. La scolarité annuelle d'un enfant dans un établissement spécialisé revient à 25 000 € en moyenne pour 7 000 € dans une classe ordinaire.

Nous affirmons qu'il doit être mis fin au principe de l'inclusion scolaire qui abandonne les élèves handicapés ou

en grande difficulté dans les classes ordinaires sans suivi adapté et de qualité.

Nous affirmons que les structures spécialisées et les enseignants spécialisés et des personnels de santé sont indispensables pour permettre à chaque enfant handicapé de recevoir l'enseignement et les soins spécialisés adaptés au degré et à la nature de son handicap, lui permettant de progresser et de s'intégrer.

Reconquérir une école qui instruit nécessite également de reconquérir l'enseignement spécialisé avec ses maîtres spécialisés et ses structures spécifiques.



Nous faisons le choix de rompre le silence, de rompre le consensus institutionnel, de témoigner de la réalité de la situation faite aux élèves en situation de handicap et de nous regrouper pour la stopper !

Premiers signataires

Laura CATRY, institutrice, parent d'un jeune sourd, secrétaire de l'APAINJS et A⁽¹⁾ (Val d'Oise); Jordi JIMENEZ, moniteur éducateur-service autisme IME Le Breuil, St Ouen d'Auris (Charente Maritime) ; Laurie JOURNO, enseignante spécialisée en ULIS-école, syndicaliste (Seine St Denis); Laure BEYRET, représentante syndicale et enseignante spécialisée (Paris) ; Bernadette CASTAN, psychologue scolaire retraitée (Seine et Marne); Basile GONZALES, pédopsychiatre, Centre hospitalier du Rouvray (Seine Maritime) ; Françoise RODRIGUES, mère et enseignante (Haut de Seine) ; Jocelyne DUBOIS, mère d'un enfant malvoyant ; Robert GRIMBERG, psychanalyste (Paris) ; François COURTRAY, enseignant spécialisé, Marseille (Bouches du Rhône); Pascal RODRIGUEZ, syndicaliste enseignant (Savoie); Ida DURAND, enseignante spécialisée, IME Vernouillet, syndicaliste (Eure et Loir) ; Claude KADA, grand père d'un enfant handicapé, IME Elie de Beaumont à Caen (APEI) (Calvados) ; Michel Thébault-Jarry, ingénieur en formy, père d'un enfant autiste (Isère) ; Lucette Hohmann, secrétaire générale de l'UL-CGT Hagueneau, membre du conseil d'administration de l'IME Harthouse (Bas-Rhin) ; Pascal CATRY, parent d'un jeune sourd (Val d'Oise); Lucile DUPUY, psychologue scolaire (Paris) ; Suzy TOURNE Psychologue clinicienne - Secteur enfance en danger, retraitée (Eure et Loir).

(1) APAINJS et A : Association des Parents et Amis des Instituts de Jeunes Sourds et Aveugle.

2^e Rencontre nationale pour la reconquête d'une école qui instruit du 14 octobre :

Éléments de préparation dans les départements :

Quelques premiers correspondants locaux du Manifeste pour la reconquête d'une école qui instruit ont annoncé la date des réunions de préparation locale de cette deuxième rencontre nationale, réunions qui seront l'occasion, au-delà des nécessaires discussions, de désigner des délégations pour le 14 octobre et organiser la collecte financière nécessaire pour faire face aux frais (de transports, notamment) :

Paris : le 21 septembre.

Rhône : à Lyon, le 27 septembre.

Seine Maritime : au Havre, le 28 septembre.

Côte d'Armor : à St Brieuc, le 29 septembre.

Seine-Saint-Denis : à Montreuil, le 29 septembre.

Bas-Rhin : Strasbourg, le 29 septembre.

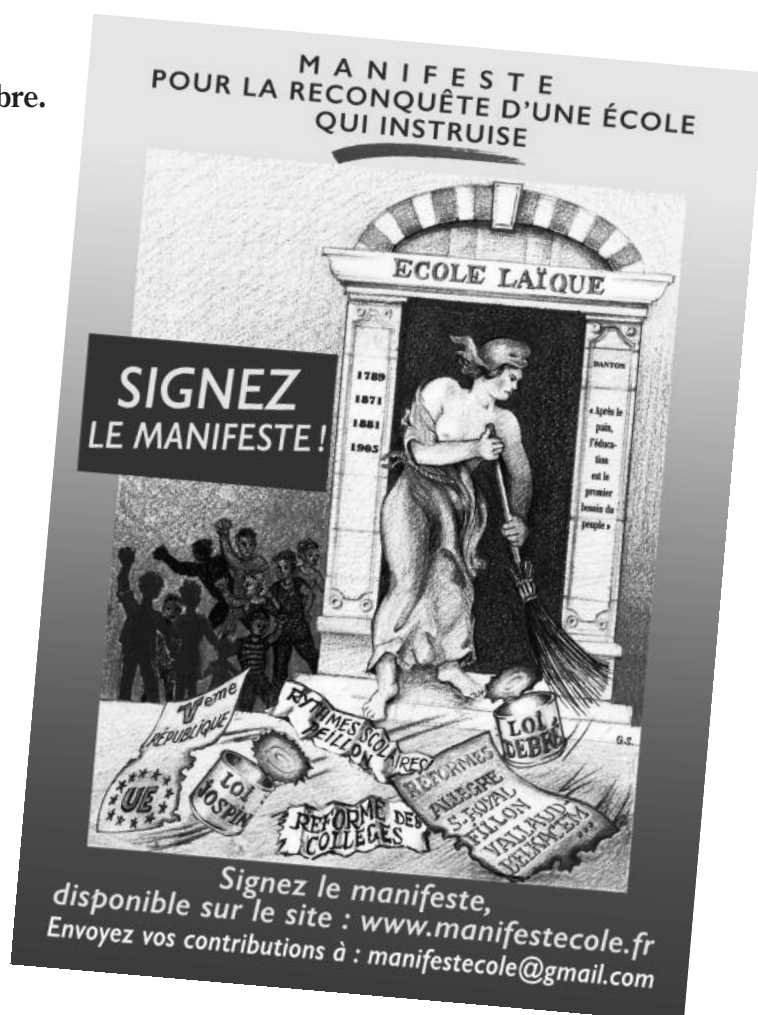
Val-de-Marne : le 4 Octobre.

**Somme : à Abbeville le 28 septembre
et à Amiens le 3 octobre.**

Si vous souhaitez participer à l'une d'entre elles, faites-le nous savoir par courriel (manifestecole@gmail.com) : nous vous mettrons en relation avec les correspondants locaux.

Si vous souhaitez contribuer financièrement à la réussite de la 2^e rencontre nationale, vous pouvez envoyer un chèque à l'ordre de Jack Lefebvre, à l'adresse suivante :

Jack Lefebvre, 44 rue de la Marne, 78200 Mantes-la-Jolie



MANIFESTE
POUR LA RECONQUÊTE D'UNE ÉCOLE
QUI INSTRUIT

manifestecole@gmail.com